



Des filles participent au projet *Great Idea* d'Oxfam dans la province de Parwan, en Afghanistan. Photo : © Lalage Snow/Oxfam

SANS CONSULTATIONS

Les femmes risquent de ne pas pouvoir faire entendre leur voix quant à l'avenir de l'Afghanistan

L'amélioration des droits des femmes a été présentée comme l'un des effets positifs les plus tangibles de l'intervention internationale en Afghanistan. Au terme de 13 années de promesses de la communauté internationale de placer les droits des femmes en haut de la liste des priorités, ces effets positifs demeurent fragiles et risquent de plus en plus de s'éroder, en particulier si les pourparlers de paix avec les talibans passent comme prévu à la vitesse supérieure. La communauté internationale et le nouveau gouvernement afghan doivent tenir leurs promesses et inclure sans réserve les femmes dans les négociations relatives à l'avenir de l'Afghanistan.

RÉSUMÉ

À la chute du régime des talibans en 2001, après six années de violence et d'oppression, la communauté internationale a promis aux femmes d'Afghanistan de ne plus jamais les abandonner. La protection de leurs droits, ne serait-ce que partielle, est devenue un élément clé pour légitimer plus tard la guerre qui a suivie. Il y a 13 ans, Colin Powell, alors secrétaire d'État américain, déclarait : « les droits des femmes en Afghanistan ne seront pas négociables ». Aujourd'hui, les femmes afghanes s'interrogent sur ce que l'avenir leur réserve.

Nous avons incontestablement observé ces dernières années des progrès considérables pour les femmes afghanes. Près de quatre millions de filles vont à l'école, ce qui représente le chiffre le plus élevé de toute l'histoire afghane, et des femmes, en particulier en zones urbaines, occupent des postes de responsables politiques, d'agents de police, de pilotes, de juges et de gouverneurs. Des lois sont en vigueur pour protéger les femmes afghanes et leurs droits, et la Constitution garantit l'égalité des femmes devant la loi, l'égalité des droits à l'éducation et le droit des femmes à travailler.

DES PROGRÈS FRAGILES

En soutenant les appels des défenseurs des droits des femmes afghanes et des organisations qui réclament des changements, la communauté internationale a joué un rôle essentiel dans la réalisation de ces progrès. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour garantir que toutes les femmes afghanes puissent exercer leurs droits. Un excès d'optimisme de la part de la communauté internationale et du gouvernement afghan risquerait de compromettre ces efforts. Le fossé qui existe entre le discours de la communauté internationale et la réalité du quotidien des femmes afghanes se creuserait davantage.

Le risque de renversement de la tendance est bien réel. L'opposition au sein du Parlement afghan à la loi sur l'élimination de la violence faite aux femmes ; la persistance de pratiques culturelles profondément ancrées, comme le *baad* (échange de femmes pour mettre fin à des conflits familiaux) ; la baisse (de 25 à 20 %) des quotas parlementaires relatifs à la représentation des femmes dans les conseils provinciaux ; le soutien de l'ancien président Hamid Karzai au décret à caractère non obligatoire du conseil des oulémas aux termes duquel les femmes valent moins que les hommes¹ et les signes d'un changement vers une attitude de plus en plus conservatrice vis-à-vis des droits des femmes dans certaines provinces : tout cela laisse entrevoir la diminution du soutien apporté aux droits des femmes, au niveau local et national.

SANS CONSULTATIONS

Le nouveau président afghan, Ashraf Ghani, a demandé aux talibans dès son arrivée au pouvoir de prendre part aux pourparlers de paix², et le

nouveau gouvernement devrait marquer un élan vers un processus politique officiel³. Cependant, il n'est pas du tout évident que les femmes afghanes auront leur place à la table des négociations et on peut craindre que les droits des femmes soient sacrifiés sur l'autel d'un accord de paix.

En dépit des discours passés, les négociations et les pourparlers de paix ont, à ce jour, eu lieu sans consultations et sans que les femmes afghanes n'en soient informées ni ne puissent y participer. Cela a des conséquences sérieuses sur la protection et l'inviolabilité des droits des femmes à l'avenir. Toutes les parties doivent reconnaître que seule une action en faveur de la paix qui inclue et protège les femmes a une chance de donner lieu à de vrais résultats sur le long terme.

À ce tournant dans l'histoire de l'Afghanistan, il est crucial de ne plus reléguer les femmes afghanes à l'arrière-plan. L'exclusion des femmes conduira à une paix imparfaite et non durable. Il a été prouvé que lorsque des femmes sont incluses dans les processus de consolidation de la paix, les chances de mettre fin aux violences augmentent de 24 %⁴. La paix ne peut pas être garantie si les représentants de plus de la moitié de la population sont exclus du processus. La paix ne saurait être durable sans l'action des femmes.

RETRAIT INTERNATIONAL

Le retrait tant attendu des forces internationales d'Afghanistan ne doit pas avoir lieu aux dépens de promesses faites aux femmes afghanes. Le soutien permanent de la communauté internationale est essentiel pour veiller à ce que leurs droits soient renforcés et non pas amoindris, comme ils semblent aujourd'hui menacés de l'être.

Certains acteurs de la communauté internationale ont indiqué que toute modification apportée à la Constitution afghane, où l'égalité des femmes et des hommes est inscrite, constituerait un obstacle infranchissable dans les négociations avec les talibans. Toutefois, en l'absence de garanties explicites sur le fait que les droits des femmes ne sont pas négociables, il est à craindre que l'action en faveur d'un accord de paix, qui risque de s'enliser et d'être difficile à mener, porte atteinte à certains droits des femmes.

Le gouvernement afghan et la communauté internationale doivent veiller à ce que la réalité de la situation des droits des femmes corresponde aux discours formulés sur ces droits. Cela signifie qu'il faut soutenir la participation constructive des femmes dans toutes les initiatives de processus de paix, y compris en apportant un soutien s'inscrivant dans la durée aux organisations de femmes et en faisant en sorte que le renforcement des capacités des femmes fasse partie intégrante des négociations de haut niveau.

Sans les investissements et les engagements nécessaires pour garantir les droits des femmes, le risque est grand de perdre le bénéfice des progrès obtenus difficilement au cours des dix dernières années.

RECOMMANDATIONS

Le gouvernement afghan doit :

- **Faire intervenir les femmes à tous les niveaux du processus décisionnel, dans les pourparlers de paix officiels et en dehors de tout cadre officiel**, notamment en veillant à ce que les femmes puissent participer efficacement aux négociations politiques de haut niveau avec les talibans. Une assistance doit également être apportée aux négociatrices pour garantir une contribution constructive de leur part.
- **Instaurer un seuil de 30 % de femmes minimum dans tous les organes de paix du gouvernement afghan**, y compris le Haut conseil de la paix, les conseils de la paix des provinces et tout autre organe créé pour les remplacer.
- **S'engager à protéger des droits des femmes énoncés dans la Constitution afghane et faire de la participation constructive des femmes dans les prochaines négociations avec les talibans une condition préalable indispensable**. Le Haut conseil de la paix, et tout organe réformé ou créé pour le remplacer, doit être chargé de faire respecter cet engagement.
- **Veiller à ce que le conseil consultatif des femmes qui va être créé prochainement joue un rôle décisif en conseillant le président** sur toutes les questions relatives à la paix et à la sécurité, y compris les modalités et la représentation dans les pourparlers de paix.
- **Garantir la mise en œuvre et la coordination effectives du plan national d'action de l'Afghanistan relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité**. Un plan de mise en œuvre de ce plan national d'action doit être élaboré dès que possible et un mécanisme de coordination et de financement doit voir le jour pour répartir les efforts entre les services gouvernementaux, les bailleurs de fonds et la société civile.

Les gouvernements et les bailleurs de fonds doivent :

- **Faire du plaidoyer vis-à-vis des principaux acteurs afghans pour promouvoir une bonne représentation des femmes afghanes** et la prise en considération de l'ensemble de leurs priorités dans les négociations pour la paix. Appeler à un processus de paix véritablement inclusif doit être au cœur des messages de la communauté internationale pour l'établissement d'une paix durable.
- **Fournir des financements durables et conséquents pour la mise en œuvre du plan national d'action**. Améliorer la coordination du soutien international au niveau des bailleurs de fonds par l'intermédiaire du ministère des Affaires étrangères, en collaboration étroite avec le ministère en charge des femmes et les autres ministères concernés.

Les talibans (et autres groupes armés d'opposition) doivent :

- **Soutenir l'accès des femmes à la table des négociations**, pour accroître la possibilité d'un accord de paix durable qui permettra à l'Afghanistan de prospérer. Étant donné que les femmes représentent plus de 50 % de la population, il ne sera possible de parvenir à une paix globale sur le long terme qu'en les faisant participer et en tenant compte de leurs problèmes lors des discussions.

L'Organisation des Nations unies doit :

- **Continuer à surveiller les processus de paix et apporter un soutien technique au gouvernement afghan** pour tous les processus de négociations, de réconciliation et de réinsertion, en particulier pour tout ce qui a trait à la participation des femmes et aux effets de ces processus sur elles.
- **Veiller à ce que tous les processus de réconciliation et de réinsertion soutenus par les Nations unies soient liés de façon explicite à la promotion des droits des femmes**, notamment en veillant à ce que les femmes participent activement au contrôle des anciens combattants en vue de leur réinsertion dans la société. En particulier, prendre des mesures pour améliorer les liens entre les actions de consolidation de la paix menées au niveau local par la société civile et les femmes, et le programme de paix et de réintégration en Afghanistan.
- **Évaluer les progrès obtenus en Afghanistan et inclure les avis des femmes** dans l'évaluation de haut niveau de 2015 sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies, établie à la demande du secrétaire général des Nations unies.

NOTES

¹ *The Telegraph* (2012), « Hamid Karzai under fire on Afghan women's rights », 8 mars, <http://www.telegraph.co.uk/news/worldnews/asia/afghanistan/9130508/Hamid-Karzai-under-fire-on-Afghan-womens-rights.html>

² Les auteurs considèrent que le terme « taliban » désigne divers groupes et intérêts.

³ S. March (2014), « Afghanistan's new president Ashraf Ghani calls on Taliban to join peace talks, says country tired of war », ABC News, 30 septembre, <http://www.abc.net.au/news/2014-09-29/afghanistan-new-president-ashraf-ghani-sworn-in/5776962>

⁴ L. Stone (2014), « Can women make the world more peaceful? », *The Guardian*, 11 août, http://www.theguardian.com/global-development-professionals-network/2014/aug/11/women-conflict-peace-society?CMP=twg_gu%20

© Oxfam International novembre 2014

Les recherches effectuées dans le cadre de ce rapport ont été conduites par One World Research. Ce document a été rédigé par Elizabeth Cameron et Dr Jorrit Kamminga. Oxfam remercie Steph Cousins, Roslyn Boatman, Akram Zaki, Freshta Ghani, Floortje Klijin, Shannon Scribner, Shaheen Chughtai et Caroline Green pour leur assistance dans sa réalisation. Oxfam remercie également les organisations partenaires - *Research Institute for Women Peace and Security (RIWPS)*, *Peace Training Research Organization (PTRO)*, le Réseau des femmes afghanes (AWN), le Centre éducatif des femmes afghanes (AWEC) - pour leurs importantes contributions ainsi que les personnes interrogées dans le cadre des recherches et celles et ceux ayant fourni leurs commentaires au moment de l'ébauche.

Ce document fait partie d'une série de textes écrits pour informer et contribuer au débat public sur des problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :
advocacy@oxfaminternational.org

Ce document est soumis aux droits d'auteur mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel : policyandpractice@oxfam.org.uk.

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Publié par Oxfam GB pour Oxfam International sous l'ISBN 978-1-78077-756-6 en novembre 2014. Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni.

OXFAM

Oxfam est une confédération internationale de 17 organisations qui, dans le cadre d'un mouvement mondial pour le changement, travaillent en réseau dans plus de 90 pays à la construction d'un avenir libéré de l'injustice qu'est la pauvreté.

Oxfam Amérique (www.oxfamamerica.org)
Oxfam Australie (www.oxfam.org.au)
Oxfam-en-Belgique (www.oxfamsol.be)
Oxfam Canada (www.oxfam.ca)
Oxfam France (www.oxfamfrance.org)
Oxfam Allemagne (www.oxfam.de)
Oxfam Grande-Bretagne (www.oxfam.org.uk)
Oxfam Hong Kong (www.oxfam.org.hk)
Oxfam Inde (www.oxfamindia.org)
Oxfam Intermón (Spain) (www.oxfamintermon.org)
Oxfam Irlande (www.oxfamireland.org)
Oxfam Italie (www.oxfamitalia.org)
Oxfam Japon (www.oxfam.jp)
Oxfam Mexique (www.oxfamexico.org)
Oxfam Nouvelle-Zélande (www.oxfam.org.nz) Oxfam Novib (www.oxfamnovib.nl)
Oxfam Québec (www.oxfam.qc.ca)



OXFAM

www.oxfam.org